



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	16/04/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	22
Absents :	07
Dont Procuration :	06
Vote à l'unanimité	
Pour :	24
Contre :	00
Abstentions :	04

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(22)

REPRESENTÉS : M. EDAU François (ayant donné procuration à M. Leonard BARTHEL) - Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) - M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(6)

ABSENTS : Mme DEGLAS Louisiane.....(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

20

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DE LA SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu le budget de la Commune pour l'exercice 2015;
- Vu la délibération n° 11 du 07 novembre 2011 portant approbation du plan de financement pour la rénovation de la salle polyvalente « bloncourt francillette »
- Considérant la nécessité de réaliser ces travaux pour mettre aux normes ce bâtiment recevant du public ;
- Considérant le coût initial de la réhabilitation de la salle polyvalente avait été arrêté à un montant total de six cents mille euros décliné dans un plan de financement comme suit :

Participation Régionale (80%)	480 000,00€
Participation Communale (20%)	120 000,00€
Montant total des travaux TTC	600 000,00€



- **Considérant** qu'à l'issue de l'étude technique réalisée par le maître d'œuvre de l'opération INGENIERIE PLUS/BTM, le montant prévisionnel de l'opération a été estimé à **1 200 000€ HT** ;
- **Considérant encore** que le Conseil Régional s'est engagé à augmenter sa participation financière à cette opération à hauteur de sept cents mille euros (**700 000€HT**) et que la participation de la Commune est passée à cinq cents mille euros (**500 000€HT**) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

Adopte le plan de financement modifié ainsi qu'il suit :

Conseil Régional	700 000€HT
Commune de Trois-Rivières	500 000€HT
Coût des travaux	1 200 000€HT

Article 2

Autorise le Maire à lancer toutes les procédures légales et à signer l'ensemble des actes pour faire aboutir ce projet.

Article 3

Charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Madame la Préfète de la Région Guadeloupe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

28 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

28 MAI 2015

